



COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2011

**Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Guadeloupe
en date du 30 janvier 2012 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire
en date du 3 avril 2012**

SOMMAIRE

CADRE GENERAL.....	4
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE.....	4
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE.....	4
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE.....	6
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	10
COMPTE DE RESULTAT.....	10
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	11
BILAN ACTIF.....	12
BILAN PASSIF.....	13
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	14
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	15
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS.....	17
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES.....	17
1.1. NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITE.....	17
1.2. FORMAT DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS.....	18
1.3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	19
1.4. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION (IAS 27, 28 et 31).....	43
2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	46
2.1 PRINCIPALES OPERATIONS EXTERNES REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE.....	46
2.2 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE.....	46
2.3 OPERATIONS DE TITRISATION ET FONDS DEDIES.....	46
2.4 PARTICIPATIONS NON CONSOLIDEES.....	46
3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE.....	47
3.1. RISQUES DE CREDIT.....	47
3.2. RISQUE DE MARCHE.....	52
3.3. RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT.....	56
3.4. COUVERTURE DES RISQUES DE FLUX DE TRESORERIE ET DE JUSTE VALEUR SUR TAUX D'INTERETS ET DE CHANGE.....	59
3.5. RISQUES OPERATIONNELS.....	60
3.6. GESTION DU CAPITAL ET RATIOS REGLEMENTAIRES.....	60
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT.....	62
4.1. PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS.....	62
4.2. COMMISSIONS NETTES.....	62
4.3. GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT.....	63
4.4. GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS.....	64
4.5. PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITES.....	64
4.6. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION.....	64
4.7. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES.....	65
4.8. COÛT DU RISQUE.....	65
4.9. GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS.....	65
4.10. IMPÔTS.....	66
4.11. VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	67
5. INFORMATIONS SECTORIELLES.....	68
6. NOTES RELATIVES AU BILAN.....	68
6.1. CAISSE, BANQUE CENTRALES.....	68
6.2. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT.....	68
6.3. INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE.....	69
6.4. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLE A LA VENTE.....	69

6.5.	<i>PRÊTS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET SUR LA CLIENTELE</i>	70
6.6.	<i>DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION D'ACTIFS FINANCIERS</i>	71
6.7.	<i>EXPOSITION AU RISQUE SOUVERAIN</i>	72
6.8.	<i>DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE</i>	73
6.9.	<i>ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE</i>	73
6.10.	<i>DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE DE DETTES SUBORDONNEES</i>	74
6.11.	<i>ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS COURANT ET DIFFERES</i>	74
6.12.	<i>COMPTES DE REGULARISATION ACTIF, PASSIF ET DIVERS</i>	75
6.13.	<i>IMMEUBLES DE PLACEMENT</i>	76
6.14.	<i>IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES ET INCORPORELLES (HORS ECARTS D'ACQUISITION)</i>	76
6.15.	<i>PROVISIONS</i>	77
6.16.	<i>CAPITAUX PROPRES</i>	78
6.17.	<i>VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR ECHEANCE CONTRACTUELLE</i>	81
7.	<i>AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS</i>	82
7.1.	<i>DETAIL DES CHARGES DE PERSONNEL</i>	82
7.2.	<i>EFFECTIF FIN DE PERIODE</i>	82
7.3.	<i>AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A COTISATIONS DEFINIES</i>	82
7.4.	<i>AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES</i>	83
7.5.	<i>AUTRES AVANTAGES SOCIAUX</i>	84
7.6.	<i>REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS</i>	84
8.	<i>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES</i>	85
9.	<i>RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS</i>	85
10.	<i>JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS</i>	86
10.1.	<i>JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES AU COÛT</i>	86
10.2.	<i>INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES A LA JUSTE VALEUR</i>	88
11.	<i>ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE</i>	90
12.	<i>PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2011</i>	90

LES COMPTES CONSOLIDES SONT CONSTITUES DU CADRE GENERAL, DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ET DES NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

CADRE GENERAL

PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est une société coopérative à capital variable régie par le LIVRE V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit. Le siège social est situé à Petit-Pérou – 97139 ABYMES, immatriculé au R.C.S. Pointe-à-Pitre 314 560 77200217 N° de Gestion 93 D 129, en date du 17/05/1993 code NAF 651 D.

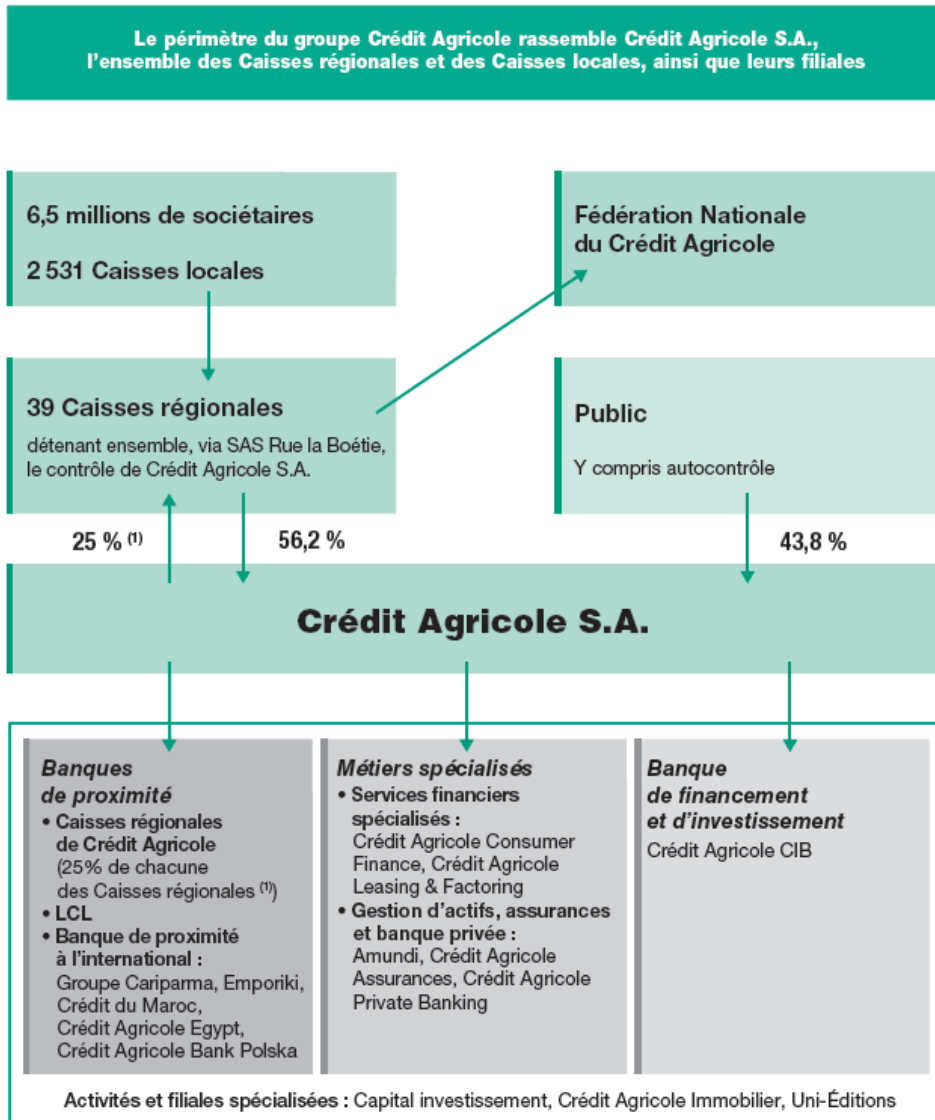
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,5 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 200 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.



Au 31 décembre 2011

(1) À l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.

		CAPITAL CAISSE REGIONALE		
		75%	25%	
Capital des CL				
19 227 244	← 39 412 sociétaires →	16 caisses locales ordinaires	97,08%	CCA CASA
6 409 081	← N/A sociétaires →	2 caisses locales de développement	0,00%	
25 636 325	← 39 412	Crédit Agricole S.A.	2,92%	

RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE

➤ MECANISMES FINANCIERS INTERNES

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

• COMPTES ORDINAIRES DES CAISSES REGIONALES

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

• COMPTES D'EPARGNE A REGIME SPECIAL

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

• COMPTES ET AVANCES A TERME

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "*avances-miroir*" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **TRANSFERT DE L'EXCEDENT DES RESSOURCES MONETAIRES DES CAISSES REGIONALES**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **PLACEMENTS DES EXCEDENTS DE FONDS PROPRES DES CAISSES REGIONALES AUPRES DE CREDIT AGRICOLE S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **OPERATIONS EN DEVICES**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **TITRES A MOYEN ET LONG TERME EMIS PAR CREDIT AGRICOLE S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- **COUVERTURE DES RISQUES DE LIQUIDITE ET DE SOLVABILITE**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à

intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

- **Garanties Switch**

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole S.A. sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A..

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25% de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, et par conséquent il est lié à l'influence notable que Crédit Agricole S.A. exerce sur les Caisses régionales.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction pour une durée d'un an renouvelable. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'ACP.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes consolidés, le traitement comptable repose sur l'analyse en substance de la transaction : cela conduit à considérer que l'indemnisation issue de la mise en jeu des garanties et son remboursement lors du retour à meilleure fortune s'analysent comme un partage des résultats dont les impacts sont enregistrés en réserves consolidées au niveau des Caisses régionales et en résultat sur sociétés mises en équivalences dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A., compte tenu de l'influence notable exercée par Crédit Agricole S.A. . Le dépôt de garantie constitue une créance au coût amorti pour les Caisses régionales et symétriquement une dette au coût amorti pour Crédit Agricole S.A.. Les rémunérations sont

respectivement enregistrées en PNB, à l'exception de la rémunération de la garantie qui est affectée au résultat des sociétés mises en équivalence chez Crédit Agricole S.A..

La mise en place de la Garantie Switch au sein du groupe Crédit Agricole s'est traduite pour la Caisse régionale de la Guadeloupe par un remboursement des avances en comptes courant accordés à Crédit Agricole SA de 8,5 M€ (sur un total de 11,4 M€) et un remboursement du prêt « T3CJ » émis lors de l'introduction sur les marchés financiers de Crédit Agricole S.A. de 4,3 M€ (sur un total de 5,8 M€).

En contrepartie de ces remboursements et selon le protocole de la garantie « Switch », la Caisse régionale a réalisé un dépôt de 15,3 M€ auprès de Crédit Agricole S.A.

Le montant de l'engagement hors bilan au 31 décembre 2011 s'élève à 45,3 M€.

➤ **INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES**

Conformément aux mécanismes financiers internes au Crédit Agricole, les opérations conclues entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont présentées au bilan et au compte de résultat en opérations internes au Crédit Agricole.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Intérêts et produits assimilés	4.1	68 885	63 338
Intérêts et charges assimilées	4.1	-23 946	-17 818
Commissions (produits)	4.2	57 308	54 915
Commissions (charges)	4.2	-4 186	-3 709
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	120	154
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	1 892	1 743
Produits des autres activités	4.5	2 775	2 603
Charges des autres activités	4.5	-700	-337
PRODUIT NET BANCAIRE		102 148	100 889
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	-65 574	-60 431
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-1 428	-1 773
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		35 146	38 685
Coût du risque	4.8	-12 712	-15 749
RESULTAT D'EXPLOITATION		22 434	22 936
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	339	-180
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
RESULTAT AVANT IMPOT		22 773	22 756
Impôts sur les bénéfices	4.10	-6 971	-5 241
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		15 802	17 515
Intérêts minoritaires			
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		15 802	17 515

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>Notes</i>	31/12/2011	31/12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Résultat net part du groupe	15 802	17 515
Gains et pertes sur écarts de conversion		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	885	(1 524)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	33	(33)
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(27)	(331)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence	891	(1 888)
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	891	(1 888)
<i>4.11</i>		
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe	16 693	15 627
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires		
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	16 693	15 627

Les montants sont présentés net d'impôts.

BILAN ACTIF

	<i>Notes</i>	31/12/2011	31/12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Caisse, banques centrales	6.1	28 730	30 402
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2		
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	2 724	1 567
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6	101 641	102 099
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.6	130 569	90 170
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.6	1 286 128	1 197 927
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2 298	24
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Actifs d'impôts courants et différés	6.11	13 687	20 044
Comptes de régularisation et actifs divers	6.12	53 961	38 038
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation aux bénéfices différée			
Participations dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	6.14	52	57
Immobilisations corporelles	6.15	27 853	23 377
Immobilisations incorporelles	6.15	664	657
Ecart d'acquisition			
TOTAL DE L'ACTIF		1 648 307	1 504 362

BILAN PASSIF

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Banques centrales	6.1		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	14	38
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	5 128	1 160
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.8	785 893	738 334
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.8	595 334	521 016
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.10	2 500	
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts courants et différés	6.11	2 011	7 223
Comptes de régularisation et passifs divers	6.12	50 132	40 364
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	6.15	27 001	28 816
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.10	14 284	16 263
TOTAL DETTES		1 482 297	1 353 214
CAPITAUX PROPRES		166 010	151 148
Capitaux propres - part du Groupe		166 010	151 148
Capital et réserves liées		43 936	43 843
Réserves consolidées		104 081	88 490
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux		2 191	1 300
Résultat de l'exercice		15 802	17 515
Intérêts minoritaires			
TOTAL DU PASSIF		1 648 307	1 504 362

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus						
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Capitaux propres au 1er janvier 2010	37 246	96 205	-	133 451	3 188	-	136 639	13	136 652
Augmentation de capital	701	-	-	701	-	-	701	-	701
Variation des titres auto détenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés en 2010	-	1 819	-	1 819	-	-	1 819	-	1 819
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux stock options	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	701	1 819	-	1 118	-	-	1 118	-	1 118
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	1 888	-	1 888	-	1 888
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat au 31/12/2010	-	-	-	-	-	17 515	17 515	-	17 515
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	13	13
Capitaux propres au 31 décembre 2010	37 947	94 386	-	132 333	1 300	17 515	151 148	-	151 148
Affectation du résultat 2010	-	17 515	-	17 515	-	- 17 515	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2011	37 947	111 901	-	149 848	1 300	-	151 148	-	151 148
Augmentation de capital	93	-	-	93	-	-	93	-	93
Variation des titres auto détenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés en 2011	-	1 924	-	1 924	-	-	1 924	-	1 924
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux stock options	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	93	1 924	-	1 831	-	-	1 831	-	1 831
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	891	-	891	-	891
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat au 31/12/2011	-	-	-	-	-	15 802	15 802	-	15 802
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 31 décembre 2011	38 040	109 977	-	148 017	2 191	15 802	166 010	-	166 010

(1) réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

Les capitaux propres de la Caisse Régionale s'élèvent à 166 millions d'euros au 31 décembre 2011. Ils augmentent de 14,9 millions d'euros depuis la clôture de l'exercice précédent sous l'effet principal du résultat consolidé de la période qui s'élève à 15,8 millions d'euros, majoré des gains comptabilisés en capitaux propres de 0,9 millions d'euros et minoré des distributions réalisées au titre de l'exercice 2010 pour un montant de 1,9 M€.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Résultat avant impôts	22 773	22 756
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	1 427	1 779
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	9 204	12 858
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	-339	180
Résultat net des activités de financement	704	764
Autres mouvements	3 852	-132
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	14 848	15 449
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	29 493	89 646
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-24 903	-141 431
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	5 105	735
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-11 103	1 377
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-5 805	-10 154
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-7 213	-59 827
TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	30 408	-21 622
Flux liés aux participations (1)	-213	97
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-4 267	-3 207
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-4 480	-3 110
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	-1 831	-3 009
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)	-2 678	-764
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-4 509	-3 773
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	21 419	-28 505
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	43 214	71 719
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	30 402	34 603
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	12 812	37 116
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	64 633	43 214
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	28 730	30 402
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	35 903	12 812
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	21 419	-28 505

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.8. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation, portant notamment sur l'acquisition des titres SACAM Avenir pour 225 K€.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend la rémunération des CCA de Crédit Agricole S.A. pour 1 160 milliers d'euros et la rémunération des parts sociales sous forme intérêts versés par les Caisses Locales pour 764 milliers d'euros.

(3) Les autres flux de trésorerie provenant des activités de financement comprennent notamment le remboursement de dettes subordonnées échues au cours de la période pour 2 M€ et les intérêts associés aux dettes subordonnées pour 680 milliers d'euros.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES.

1.1. NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITE

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2011 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2010

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2011 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2011. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 32, relatif au classement des émissions de droits de souscription d'actions.	23 décembre 2009 (UE n° 1293/2009)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement des normes IFRS 1R, relatif à des exemptions de fournir des informations comparatives sur les instruments financiers pour les premiers adoptants.	30 juin 2010 (UE n° 574/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de la norme IAS 24, relatif à l'information au titre des parties liées sous forme d'organisme d'Etat.	19 juillet 2010 (UE 632/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de l'interprétation IFRIC 14, relatif à la reconnaissance des actifs de régimes à prestations définies.	19 juillet 2010 (UE 633/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Interprétation d'IFRIC 19, relative à l'extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres.	23 juillet 2010 (UE n° 662/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendements portant améliorations annuelles (2008-2010) modifiant les normes et interprétations suivantes : IFRS 1, IFRS 3R, IFRS 7, IAS 1, IAS 27, IAS 34, IFRIC13	18 février 2011 UE n° 149/2011	1 ^{er} janvier 2011

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement d'IFRS 7 sur les transferts d'actifs financiers	22 novembre 2011 (UE n°1205/2011)	1er janvier 2012

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par la Caisse Régional au 31 décembre 2011.

1.2. FORMAT DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.

1.3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

➤ UTILISATION DE JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les actifs d'impôts différés

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ INSTRUMENTS FINANCIERS (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ TITRES A L'ACTIF

• CLASSIFICATION DES TITRES A L'ACTIF

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

○ **Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option**

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Au 31 décembre 2011 la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe ne détient pas de titre appartenant à cette catégorie.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

○ **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe ne détient pas d'actif financier détenu jusqu'à l'échéance.

- **Prêts et créances**

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

- **DEPRECIATION DES TITRES**

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30%

au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme.

Au-delà de ces critères, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans.

Les titres non cotés S.A.S. Rue la Boétie, classés en AFS ont une « nature particulière » ils sont essentiels à la structure mutualiste du groupe. Leur détention permet d'assurer la stabilité et la cohésion au sein des différentes entités du Groupe. Compte tenu du contexte de crise financière et de la volatilité des marchés constatée ces dernières années, le calibrage de la durée d'observation pour ces titres stratégiques doit être modifié dans la mesure où la période de 3 ans ne permet plus – dans ce contexte - d'appréhender les caractéristiques spécifiques de ces titres, qui, par ailleurs, ne peuvent être librement cédés par les Caisses régionales sur le marché. Ainsi, une indication objective de baisse prolongée est dorénavant constatée lorsque la situation de moins-value latente de ces titres au regard de leur valeur comptable s'étend sur une période de plus de 10 ans (qui correspond mieux à la nature de ces titres particuliers)

Cette évolution est sans impact sur les états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- **DATE D'ENREGISTREMENT DES TITRES**

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- Des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- Dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Comme en 2010, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe n'a pas opéré en 2011 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

✓ ACTIVITE DE CREDITS

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- **CREANCES DEPRECEIEES**

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- Les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- Les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

- **Créances dépréciées sur base individuelle**

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;

- Lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- S'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- La valeur nominale du prêt ;
- La somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).
 - Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

- Dépréciations sur encours en souffrance :

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre du projet Bâle II, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

Au 31 décembre 2011, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe a constitué des dépréciations collectives sur les secteurs suivants :

- BTP
- Immobilier
- Locatif
- Agriculture
- Santé
- Services aux Entreprises
- Grande distribution

Le montant des dépréciations s'élève à 12 664 milliers d'euros contre 10 411 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ **PASSIFS FINANCIERS**

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- Les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- Les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- Les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- **TITRES AU PASSIF**

- **Distinction dettes – capitaux propres**

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

✓ **PRODUITS DE LA COLLECTE**

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.15.

✓ **INSTRUMENTS DERIVES**

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

• **LA COMPTABILISATION DE COUVERTURE**

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, la Caisse Régionale documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres AFS, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- **DERIVES INCORPORES :**

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ **DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- **NIVEAU 1 : JUSTES VALEURS CORRESPONDANT A DES PRIX COTES (NON AJUSTES) SUR UN MARCHE ACTIF.**

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- **NIVEAU 2 : JUSTES VALEURS EVALUEES A PARTIR DE DONNEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT OSERVABLES, AUTRES QUE CELLES DE NIVEAU 1.**

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- **NIVEAU 3 : JUSTES VALEURS POUR LESQUELLES UNE PART SIGNIFICATIVE DES PARAMETRES UTILISES POUR LEUR DETERMINATION NE REPOND PAS AUX CRITERES D'OBSERVABILITE.**

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

✓ GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

- **GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT :**

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- **GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIF FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE :**

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

Conformément à la norme IAS 32, La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ **GARANTIES FINANCIERES DONNEES**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ DECOMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

➤ PROVISIONS (IAS 37 et 19)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un évènement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.15.

➤ **AVANTAGES AU PERSONNEL (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ **AVANTAGES A LONG TERME**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

✓ **AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI**

• **ENGAGEMENTS EN MATIERES DE RETRAITE, DE PRERETRAITE ET D'INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE – REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute depuis le 01/01/2010 la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non plus en résultat.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la nouvelle Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

- **PLANS DE RETRAITE – REGIMES A COTISATIONS DEFINIES**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ **IMPÔTS COURANTS ET DIFFERES**

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on

s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles de titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

➤ **TRAITEMENTS DES IMMOBILISATIONS (IAS 16, 36, 38 et 40)**

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	25 ans
Second œuvre	25 ans
Installations techniques	10 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel spécialisé	5 ans
TPE + climatisation	3 ans
Logiciels	3 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ **OPERATIONS EN DEVICES (IAS 21)**

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ **COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES (IAS 18)**

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
 - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

1.4. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION (IAS 27, 28 et 31)

➤ PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés incluent les comptes de La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

✓ CONSOLIDATION DES CAISSES REGIONALES

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Guadeloupe et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ NOTIONS DE CONTRÔLE

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ EXCLUSIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ METHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe ;

- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

➤ **RETRAITEMENTS ET ELIMINATIONS**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2011 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12.

2.1 PRINCIPALES OPERATIONS EXTERNES REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE

Aucune opération externe n'a été réalisée sur l'exercice 2011.

2.2 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE

Au 31 décembre 2011, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe ne détient aucune participation dans une entreprise mise en équivalence

2.3 OPERATIONS DE TITRISATION ET FONDS DEDIES

Au 31 décembre 2011, la juste valeur des parts du fond dédié non consolidé « FORCE CAM AVENIR » s'élève à 43,7 millions d'euros contre 43,8 millions d'euros au 31 décembre 2010.

2.4 PARTICIPATIONS NON CONSOLIDEES

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

Au 31 décembre 2011, les principales participations non consolidées pour lesquelles la valeur au bilan est significative sont les suivantes :

- Les titres SAS Rue de la Boétie pour 53 M€, et
- La SCI les Palmiers de Petit Pérou pour 14 M€, qui figure dans le poste des autres immobilisations corporelles au 31 décembre 2011.

3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est assurée par la direction Risques et Finances qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

3.1. RISQUES DE CREDIT

(cf. Rapport de gestion Paragraphe 5.2 Le Risque de crédit)

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)		
Instruments dérivés de couverture	2 724	1 567
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	43 702	45 902
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	211	1 499
Prêts et créances sur la clientèle	1 365 238	1 270 290
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	1 411 875	1 246 895
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	167 440	179 891
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	12 998	11 477
Provisions - Engagements par signature	- 56	- 244
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	180 382	191 124
TOTAL EXPOSITION NETTE	1 592 257	1 438 019

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

(en milliers d'euros)	31/12/2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	2				2
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	211				211
Institutions non établissements de crédit	260 843	1 047	1 032		259 811
Grandes entreprises	233 761	16 677	14 876	21 382	197 503
Clientèle de détail	870 632	39 197	32 619	9 201	828 812
Total * (1)	1 365 449	56 921	48 527	30 583	1 286 339
Valeurs au bilan					1 286 339

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 5 722 K€

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

(en milliers d'euros)	31/12/2010				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales					0
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	1 498				1 498
Institutions non établissements de crédit	273 208	32	19		273 189
Grandes entreprises	203 239	16 461	15 190	5 824	182 225
Clientèle de détail	781 191	34 063	27 959	17 992	735 240
Total *	1 259 136	50 556	43 168	23 816	1 192 152
Créances rattachées nettes					7 274
Valeurs au bilan					1 199 426

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 4 446 K€

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	24 054	13 428
Grandes entreprises	49 298	73 980
Clientèle de détail	94 088	92 483
Total	167 440	179 891
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	10 957	5 861
Institutions non établissements de crédit		
Grandes entreprises	1 789	5 348
Clientèle de détail	328	323
Total	13 074	11 532

Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Administrations centrales	914	0
Institutions non établissements de crédit	4 443	3 377
Grandes entreprises	226 272	172 047
Clientèle de détail	363 705	345 311
Total (1)	595 334	520 735
Dettes rattachées		365
Valeur au bilan	595 334	521 100

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	1 365 449	56 921	-48 527	-30 583	1 286 339
Autres pays de l'UE					
Autres pays d'Europe					
Amérique du Nord					
Amériques Centrale et du Sud					
Afrique et Moyen Orient					
Asie et Océanie (hors Japon)					
Japon					
Organismes supranationaux					
Total * (1)	1 365 449	56 921	-48 527	-30 583	1 286 339
Valeurs au bilan					1 286 339

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 5 722 K€

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	1 259 136	50 556	-43 168	-23 816	1 192 152
Autres pays de l'UE					
Autres pays d'Europe					
Amérique du Nord					
Amériques Centrale et du Sud					
Afrique et Moyen Orient					
Asie et Océanie (hors Japon)					
Japon					
Organismes supranationaux					
Total *	1 259 136	50 556	-43 168	-23 816	1 192 152
Créances rattachées nettes					7 274
Valeurs au bilan					1 199 426

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 4 446 K€

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	167 442	179 891
Autres pays de l'UE		
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total	167 442	179 891
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	13 075	11 532
Autres pays de l'UE		
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total	13 075	11 532

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
France (y compris DOM-TOM)	594 595	520 735
Autres pays de l'UE	256	
Autres pays d'Europe	92	
Amérique du Nord	214	
Amériques Centrale et du Sud	123	
Afrique et Moyen Orient	54	
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Organismes supra-nationaux		
Total	595 334	520 735
Dettes rattachées		365
Valeur au bilan	595 334	521 100

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31/12/2011						31/12/2011
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Instruments de capitaux propres						133	- 321
Instruments de dette	-	-	-	-	-	-	-
Administrations centrales							
Banques centrales							
Etablissements de crédit							
Institutions non établissements de crédit							
Grandes entreprises							
Clientèle de détail							
Prêts et avances	73 250	1 874	-	-	75 124	8 394	- 79 110
Administrations centrales	2				2		
Banques centrales							
Etablissements de crédit							
Institutions non établissements de crédit	1 884				1 884	15	- 1 032
Grandes entreprises	32 481	755			33 236	1 801	- 36 258
Clientèle de détail	38 883	1 119			40 002	6 578	- 41 820
Total	73 250	1 874	-	-	75 124	8 527	- 79 431
Garanties non affectées							

	31/12/2010						31/12/2010
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Instruments de capitaux propres						123	- 308
Instruments de dette	-	-	-	-	-	-	-
Administrations centrales							
Banques centrales							
Etablissements de crédit							
Institutions non établissements de crédit							
Grandes entreprises							
Clientèle de détail							
Prêts et avances	48 815	1 572	4 193	-	54 580	7 388	- 72 363
Administrations centrales							
Banques centrales							
Etablissements de crédit							
Institutions non établissements de crédit						13	- 23
Grandes entreprises	23 832	327	4 078		28 237	1 271	- 21 697
Clientèle de détail	24 983	1 245	115		26 343	6 104	- 50 643
Total	48 815	1 572	4 193	-	54 580	7 511	- 72 671
Garanties non affectées							

Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

3.2. RISQUE DE MARCHÉ

(cf. Rapport de gestion Paragraphe 5.4 Le Risque de marché et de change)

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2011						31/12/2010	
	Opérations sur Marchés Organisé			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	-	-	-	-	-	2 724	2 724	1 567
. Futures								
. FRA								
. Sw aps de taux d'intérêts						2 724	2 724	1 567
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	-	-	-	-	-	-	-	-
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	-	-	-	-	-	-	-	-
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	-	-	-	-	-	2 724	2 724	1 567
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	-	-	-	-	-	2 724	2 724	1 567

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2011						31/12/2010	
	Opérations sur Marchés Organisé			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	-	-	-	449	3 136	1 543	5 128	1 160
. Futures								
. FRA								
. Sw aps de taux d'intérêts				449	3 136	1 543	5 128	1 160
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	-	-	-	-	-	-	-	-
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	-	-	-	-	-	-	-	-
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	-	-	-	449	3 136	1 543	5 128	1 160
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	-	-	-	449	3 136	1 543	5 128	1 160

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

La juste valeur des instruments dérivés de transaction détenus par la Caisse Régionale au 31 Décembre 2011 est une juste valeur passive.

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011						31/12/2010	
	Opérations sur Marchés Organisé			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	-	-	-	14	-	-	14	38
. Futures								
. FRA								
. Sw aps de taux d'intérêts				14			14	38
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>	-	-	-	-	-	-	-	-
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>	-	-	-	-	-	-	-	-
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	-	-	-	14	-	-	14	38
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	-	-	-	14	-	-	14	38

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	344 803	286 582
. Futures		
. FRA		
. Sw aps de taux d'intérêts	344 803	286 582
. Options de taux		
. Caps-floors-collars		
. Autres instruments conditionnels		
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0
. Opérations fermes de change		
. Options de change		
<u>Autres instruments :</u>	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers		
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
Sous total	344 803	286 582
. Opérations de change à terme	2 336	4 780
Total	347 139	291 362

RISQUE DE CHANGE

(cf. Rapport de gestion Paragraphe 5.4 Le Risque de marché et de change)

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

Au 31 décembre 2011, comme en 2010, l'essentiel des opérations de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Guadeloupe est réalisé en euros.

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

	31/12/2011			31/12/2010		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
<i>(en milliers d'euros)</i>						
EUR	-	14 076	208	-	15 919	208
Autres devises de l'UE	-	-	-	-	-	-
USD	-	-	-	-	-	-
JPY	-	-	-	-	-	-
Autres devises	-	-	-	-	-	-
Total	-	14 076	208	-	15 919	208

3.3. RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT

(cf. Rapport de gestion Paragraphe 5.5 Le Risque de liquidité)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	46 185	3 880	18 340	62 164	130 569
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	146 434	141 393	481 869	595 542	1 365 238
Total (1)	192 619	145 273	500 209	657 706	1 495 807
Dépréciations					-79 110
Valeurs nettes au bilan					1 416 697

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	21 886	4 360	11 480	50 803	88 529
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	131 059	140 133	447 170	539 276	1 257 638
Total	152 945	144 493	458 650	590 079	1 346 167
Créances rattachées					14 293
Dépréciations					-72 363
Valeurs nettes au bilan					1 288 097

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	284 187	237 980	195 369	68 357	785 893
Dettes envers la clientèle	500 398	3 596	91 333	7	595 334
Total (1)	784 585	241 576	286 702	68 364	1 381 227
Valeur au bilan					1 381 227

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	157 088	333 571	183 815	62 645	737 119
Dettes envers la clientèle	493 001	5 417	22 313	4	520 735
Total	650 089	338 988	206 128	62 649	1 257 854
Dettes rattachées					1 580
Valeur au bilan					1 259 434

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse					-
Titres du marché interbancaire					-
Titres de créances négociables :	2 500	-	-	-	2 500
Emprunts obligataires					-
Autres dettes représentées par un titre					-
Total (1)	2 500	-	-	-	2 500
Valeur au bilan					2 500
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée	76		14 000		14 076
Dettes subordonnées à durée indéterminée	208				208
Dépôt de garantie à caractère mutuel					-
Titres et emprunts participatifs					-
Total (1)	284	-	14 000	-	14 284
Valeur au bilan					14 284

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

(en milliers d'euros)	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse					-
Titres du marché interbancaire					-
Titres de créances négociables :	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires					-
Autres dettes représentées par un titre					-
Total	-	-	-	-	-
Dettes rattachées					
Valeur au bilan					-
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée		2 000	13 919		15 919
Dettes subordonnées à durée indéterminée				208	208
Dépôt de garantie à caractère mutuel					-
Titres et emprunts participatifs					-
Total	-	2 000	13 919	208	16 127
Dettes rattachées					136
Valeur au bilan					16 263

Garanties financières en risque données par maturité attendue

La Caisse Régionale de Crédit Agricole n'a pas de garanties financières (qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance) en risque inscrit dans ces livres ayant fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance au 31 décembre 2011.

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « risque de marché ».

3.4. COUVERTURE DES RISQUES DE FLUX DE TRESORERIE ET DE JUSTE VALEUR SUR TAUX D'INTERETS ET DE CHANGE

(cf. Rapport de gestion Paragraphe 5.3 Le Risque de Taux et Paragraphe 5.4 Le Risque de marché et de change)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Instruments dérivés de couverture

	31/12/2011			31/12/2010		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	2 724	5 128	344 423	1 567	1 160	285 822
Taux d'intérêt	2 724	5 128	344 423	1 567	1 160	285 822
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	-	-	-	-	-	-
Taux d'intérêt						
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE D'INVESTISSEMENTS NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER						
TOTAL INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	2 724	5 128	346 759	1 567	1 160	285 822

3.5. RISQUES OPERATIONNELS

(cf. Rapport de gestion Paragraphe 5.6 Le Risque Opérationnel)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6. GESTION DU CAPITAL ET RATIOS REGLEMENTAIRES

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de contrôle prudentiel afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a prolongé jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers (l'exigence Bâle II ne pouvant être inférieure à 80% de l'exigence Bâle I).

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Fonds propres de base (tier 1)	128 893	135 185
Fonds propres complémentaires (tier 2)	9 301	14 990
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)		
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance		
Total des fonds propres prudentiels	138 194	150 175

En application de la réglementation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

En 2011 comme en 2010, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe a répondu à aux exigences réglementaires.

4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1. PRODUITS ET CHARGES D'INTERÊTS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Sur opérations avec les établissements de crédit	195	146
Sur opérations internes au Crédit Agricole	3 125	3 451
Sur opérations avec la clientèle	62 298	57 261
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	52	111
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	3 215	2 369
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	68 885	63 338
Sur opérations avec les établissements de crédit	-10	-6
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-17 473	-14 269
Sur opérations avec la clientèle	-1 971	-1 052
Sur dettes représentées par un titre	-5	-103
Sur dettes subordonnées	-680	-740
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-3 807	-1 648
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	-23 946	-17 818

(1) dont 1 576 K€ sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2011 contre 1 426 K€ au 31 décembre 2010

(2) dont 100 K euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2011 contre 129 K€ 31 décembre 2010

4.2. COMMISSIONS NETTES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	109	-23	86	143	-143	0
Sur opérations internes au Crédit Agricole	5 576	-1 178	4 398	6 048	-1 179	4 869
Sur opérations avec la clientèle	20 314	-100	20 214	20 381	-80	20 301
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	151		151	164		164
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	489	-83	406	310	-62	248
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	30 465	-2 798	27 667	27 566	-2 241	25 325
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	204	-4	200	303	-4	299
Produits nets des commissions	57 308	-4 186	53 122	54 915	-3 709	51 206

4.3. GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-2	-15
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	122	169
Résultat de la comptabilité de couverture		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	120	154

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	-	-	-
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts			-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)			-
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	9 663	9 663	-
Variations de juste valeur des éléments couverts	5 969	3 694	2 275
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	3 694	5 969	- 2 275
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			-
Total résultat de la comptabilité de couverture	9 663	9 663	-

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	-	-	-
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts			-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)			-
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace (1)			-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	3 294	3 294	-
Variations de juste valeur des éléments couverts	1 994	1 300	694
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	1 300	1 994	- 694
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			-
Total résultat de la comptabilité de couverture	3 294	3 294	-

4.4. GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dividendes reçus	1 905	1 743
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *		
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-13	
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	1 892	1 743

* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

4.5. PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-5	-6
Autres produits (charges) nets	2 080	2 272
Produits (charges) des autres activités	2 075	2 266

4.6. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Charges de personnel	-39 347	-37 363
Impôts et taxes	-2 010	-1 366
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-24 217	-21 702
Charges d'exploitation	-65 574	-60 431

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe.

<i>(en milliers d'euros hors taxe)</i>	2011		2010
	ERNST & YOUNG	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	128	128	125
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes		0	
Total	128	128	125

4.7. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux amortissements	-1 428	-1 773
- immobilisations corporelles	-1 418	-1 671
- immobilisations incorporelles	-10	-102
Dotations aux dépréciations	0	0
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles		
Total	-1 428	-1 773

4.8. COÛT DU RISQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-39 364	-31 998
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-31 611	-26 069
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs		
Engagements par signature		
Risques et charges	-7 753	-5 929
Reprises de provisions et de dépréciations	25 577	15 620
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	20 476	15 289
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs		
Engagements par signature	188	
Risques et charges	4 913	331
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-13 787	-16 378
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-191	-219
Récupérations sur prêts et créances amortis	1 302	892
Décotes sur crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes	-36	-44

4.9. GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	339	-180
Plus-values de cession	339	
Moins-values de cession		-180
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	0	
Gains ou pertes sur autres actifs	339	-180

4.10. IMPÔTS

Charge d'impôt :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Charge d'impôt courant	-8 805	-6 819
Charge d'impôt différé	1 834	1 578
Charge d'impôt de la période	-6 971	-5 241

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31/12/2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	20 895	36,10%	7 543
Effet des différences permanentes			-6 690
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			6 334
Effet de l'imposition à taux réduit			
Effet des autres éléments			-216
Taux et charge effectif d'impôt		33,36%	6 971

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2011.

Au 31/12/2010

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	22 756	34,43%	7 835
Effet des différences permanentes			-15 688
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			13 284
Effet de l'imposition à taux réduit			
Effet des autres éléments			-190
Taux et charge effectif d'impôt		23,03%	5 241

4.11. VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Variation de juste valeur		885	33		918
Transfert en compte de résultat					-
Variation de l'écart de conversion					-
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				- 27	- 27
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					-
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part du Groupe)	-	885	33	- 27	891
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part minoritaire)					-
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (1)	-	885	33	- 27	891

Variation de juste valeur		- 1 524	- 33		- 1 557
Transfert en compte de résultat					-
Variation de l'écart de conversion					-
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				- 331	- 331
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					-
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part du Groupe)	-	- 1 524	- 33	- 331	- 1 888
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part minoritaire)					-
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (1)	-	- 1 524	- 33	- 331	- 1 888

(1) les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Montant brut	881	(926)
Impôt	4	(598)
Total net	885	(1 524)

5. INFORMATIONS SECTORIELLES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe réalise l'ensemble de ses activités dans le secteur « Banque de proximité en France ».

6. NOTES RELATIVES AU BILAN

6.1. CAISSE, BANQUE CENTRALES

(en milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	22 219		22 975	
Banques centrales	6 511		7 427	
Valeur au bilan	28 730	0	30 402	0

6.2. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Au 31 décembre 2011, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe n'a pas d'actifs financiers à la juste valeur par résultat.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Au 31 décembre 2011, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe n'a pas de d'actifs à des fins de transaction.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Au 31 décembre 2011, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe n'a pas d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	14	38
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	14	38

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

Au 31 décembre 2011, le seul passif financier détenu à des fins de transaction est un instrument dérivé de taux.

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	14	38
Valeur au bilan	14	38

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Néant

6.3. INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

6.4. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLE A LA VENTE

(en milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	43 702	1 700		45 902	1 841	
Actions et autres titres à revenu variable	521			521		
Titres de participation non consolidés	57 418	1 693	- 49	55 676	655	32
Total des titres disponibles à la vente	101 641	3 393	- 49	102 099	2 496	32
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	101 641	3 393	- 49	102 099	2 496	32
Impôts		- 684	2		- 687	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		2 709	- 47		1 809	32

(1) dont 321 K€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

6.5. PRÊTS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET SUR LA CLIENTELE

PRÊTS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	8	1 498
dont comptes ordinaires débiteurs sains	8	1 498
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	203	
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Total (1)	211	1 498
Créances rattachées		1
Dépréciations		
Valeur nette	211	1 499
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	37 184	11 770
Comptes et avances à terme	93 174	75 261
Prêts subordonnés		
Titres non cotés sur un marché actif		
Total (1)	130 358	87 031
Créances rattachées		1 640
Dépréciations		
Valeur nette	130 358	88 671
Valeur nette au bilan	130 569	90 170

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

PRÊTS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	12 097	7 997
Autres concours à la clientèle	1 303 778	1 194 662
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	1 482	5 800
Titres non cotés sur un marché actif	505	500
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	5 657	13 838
Comptes ordinaires débiteurs	41 719	34 841
Total (1)	1 365 238	1 257 638
Créances rattachées		12 652
Dépréciations	-79 110	-72 363
Valeur nette	1 286 128	1 197 927
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Total (1)	0	0
Créances rattachées		
Dépréciations		
Valeur nette	0	0
Valeur nette au bilan	1 286 128	1 197 927

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

Créances apportées en garantie :

Créances apportées en garantie :

Au 31 décembre 2011, le stock de créances de garantie apporté par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement est de 348.196 K€, contre 335.099 K€ en 2010. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe a apporté :

- 264.818 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 253.162 K€ en 2010 ;
- 33.678 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 45.943 K€ en 2010 ;
- 49.700 K€ de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 35.994 K€ en 2010;

6.6. DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION D'ACTIFS FINANCIERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements	31/12/2011
Créances sur les établissements de crédit						-
Créances sur la clientèle	- 72 363		- 32 260	25 513		- 79 110
dont dépréciations collectives	- 23 816		- 12 036	5 269		- 30 583
Opérations de location financement						-
Titres détenus jusqu'à l'échéance						-
Actifs disponibles à la vente	- 308		- 13			- 321
Autres actifs financiers	- 442					- 442
Total des dépréciations des actifs financiers	- 73 113	-	- 32 273	25 513	-	- 79 873

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements	31/12/2010
Créances sur les établissements de crédit						-
Créances sur la clientèle	- 65 988		- 26 641	20 266		- 72 363
dont dépréciations collectives	- 18 161		- 7 689	2 034		- 23 816
Opérations de location financement						-
Titres détenus jusqu'à l'échéance						-
Actifs disponibles à la vente	- 329				21	- 308
Autres actifs financiers	- 442					- 442
Total des dépréciations des actifs financiers	- 66 759	-	- 26 641	20 266	21	- 73 113

6.7. EXPOSITION AU RISQUE SOUVERAIN

Néant

6.8. DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	1 097	318
dont comptes ordinaires créditeurs	835	318
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Sous-total (1)	1 097	318
Dettes rattachées		
Total	1 097	318
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	454	138
Comptes et avances à terme	784 342	736 663
Sous-total (1)	784 796	736 801
Dettes rattachées		1 215
Total	784 796	738 016
Valeur au bilan	785 893	738 334

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

DETTES ENVERS LA CLIENTELE

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Comptes ordinaires créditeurs	476 111	467 692
Comptes d'épargne à régime spécial	3 058	3 004
Autres dettes envers la clientèle	116 080	50 039
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	85	
Total (1)	595 334	520 735
Dettes rattachées		365
Valeur au bilan	595 334	521 100

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

6.9. ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE

Au 31 décembre 2011, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe n'a pas d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

6.10. DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE DE DETTES SUBORDONNÉES

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	2 500	
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Total (1)	2 500	0
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	2 500	0
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	14 076	15 919
Dettes subordonnées à durée indéterminée	208	208
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Total (1)	14 284	16 127
Dettes rattachées		136
Valeur au bilan	14 284	16 263

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

6.11. ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS COURANT ET DIFFERES

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Impôts courants		8 162
Impôts différés	13 687	11 882
Total actifs d'impôts courants et différés	13 687	20 044
Impôts courants	2 011	7 223
Impôts différés		
Total passifs d'impôts courants et différés	2 011	7 223

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	13 675	0	11 809	0
Charges à payer non déductibles	510		299	
Provisions pour risques et charges non déductibles	12 160		10 694	
Autres différences temporaires	1 006		816	
Impôts différés / Réserves latentes	38	0	135	68
Actifs disponibles à la vente	38			68
Couvertures de Flux de Trésorerie				
Gains et pertes / Ecart actuariels			135	
Impôts différés / Résultat	-26		677	671
Effet des compensations			-739	-739
Total impôts différés	13 687	0	11 882	0

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.12. COMPTES DE REGULARISATION ACTIF, PASSIF ET DIVERS

COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Autres actifs	27 277	16 011
Comptes de stocks et emplois divers	4	4
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	26 709	15 801
Comptes de règlements	564	206
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	26 684	22 027
Comptes d'encaissement et de transfert	4 852	5 397
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	20	25
Produits à recevoir	15 384	12 484
Charges constatées d'avance	356	300
Autres comptes de régularisation	6 072	3 821
Valeur nette au bilan	53 961	38 038

COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Autres passifs (1)	14 559	12 816
Comptes de règlements		
Créditeurs divers	14 556	12 808
Versement restant à effectuer sur titres	3	8
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	35 573	27 464
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	5 510	4 845
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	4 069	1 638
Charges à payer	19 452	13 809
Autres comptes de régularisation	6 542	7 172
Valeur au bilan	50 132	40 280

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en net

6.13. IMMEUBLES DE PLACEMENT

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31/12/2011
Valeur brute	189			- 5		184
Amortissements et dépréciations	- 132		- 5	5		- 132
Valeur nette au bilan	57	-	- 5	-	-	52

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31/12/2010
Valeur brute	1 925	- 1 736				189
Amortissements et dépréciations	- 784	658	- 6			- 132
Valeur nette au bilan	1 141	- 1 078	- 6	-	-	57

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

6.14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES ET INCORPORELLES (HORS ECARTS D'ACQUISITION)

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31/12/2010
Immobilisations corporelles d'exploitation						
Valeur brute	48 960	1 304	4 722	- 1 528		53 458
Amortissements et dépréciations (1)	- 25 583		- 1 417	1 395		- 25 605
Valeur nette au bilan	23 377	1 304	3 305	- 133	-	27 853
Immobilisations incorporelles						
Valeur brute	5 914		100	- 674		5 340
Amortissements et dépréciations	- 5 257		- 10	591		- 4 676
Valeur nette au bilan	657	-	90	- 83	-	664

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31/12/2010
Immobilisations corporelles d'exploitation						
Valeur brute	52 716	- 6 948	4 162	- 970		48 960
Amortissements et dépréciations (1)	- 39 139	15 227	- 1 671			- 25 583
Valeur nette au bilan	13 577	8 279	2 491	- 970	-	23 377
Immobilisations incorporelles						
Valeur brute	6 079		15	- 180		5 914
Amortissements et dépréciations	- 5 155		- 282	180		- 5 257
Valeur nette au bilan	924	-	- 267	-	-	657

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

6.15. PROVISIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2011
Risques sur les produits épargne logement	650		690		- 230		1 110
Risques d'exécution des engagements par signature	244				- 188		56
Risques opérationnels	3 933		5 186	- 4 450	- 2 013		2 656
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	1 495		606	- 26	- 606		1 469
Litiges divers	22 015		885	- 432	- 2 899		19 569
Participations	150		1 682				1 832
Restructurations							-
Autres risques	329		130	- 124	- 26		309
Total	28 816	-	9 179	- 5 032	- 5 962	-	27 001

(1) Au 31 décembre 2011: Dont 850 K€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 619 K€ au titre de la provision pour médaille du travail

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2010
Risques sur les produits épargne logement	1 270		24	-644			650
Risques d'exécution des engagements par signature	244						244
Risques opérationnels	5 975		1 076	-90	-3 028		3 933
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	635		487		-19	392	1 495
Litiges divers	17 615	-200	4 930	-330			22 015
Participations	150						150
Restructurations	0						0
Autres risques	51		320	-8	-34		329
Total	25 940	-200	6 837	-1 072	-3 081	392	28 816

(1) Au 31 décembre 2010: Dont 850 K€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 645 K€ au titre de la provision pour médaille du travail

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	10 000	73 000
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	77 000	61 000
Ancienneté de plus de 10 ans	92 000	48 000
Total plans d'épargne-logement	179 000	182 000
Total comptes épargne-logement	39 000	39 000
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS	218 000	221 000

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2011 pour les données au 31 décembre 2011 et à fin novembre 2010 pour les données au 31 décembre 2010 et hors prime d'état

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement	5 555	9 920
Comptes épargne-logement	4 709	5 480
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	10 264	15 400

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	1
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	0	9
Ancienneté de plus de 10 ans	1 070	480
Total plans d'épargne-logement	1 070	490
Total comptes épargne-logement	40	80
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	1 110	570

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

En milliers d'euros	01/01/2011	Dotations	Reprises	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :	570	650	150	1 070
Comptes épargne-logement :	80	40	80	40
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	650	690	230	1 110

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.16. CAPITAUX PROPRES

➤ Composition du capital au 31 décembre 2011

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2011	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2011	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)						
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.						
Dont part Auto-détenue						
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	6 409 081			6 409 081	25%	25%
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.	6 409 081			6 409 081	25%	25%
Parts sociales	19 227 244			19 227 244	75%	75%
Dont 18 Caisses Locales	18 665 738			18 665 738	97%	97%
Dont Crédit Agricole S.A.	561 506			561 506	3%	3%
TOTAL	25 636 325	0	0	25 636 325	100%	100%

La valeur nominale des titres est de 1,53 € et le montant total du capital s'élève à 39,2 millions d'euros au 31 Décembre 2011.

➤ RESULTAT PAR ACTION

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de ... sont composés de parts sociales, de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération de CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

➤ Dividendes (en K€)

Au titre de l'exercice 2011, le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe propose une rémunération des parts sociales de 3 % et une rémunération des CCA de 30% sur 25% du résultat net avant distribution, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Dividendes

Pour les Caisses Régionales

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2008		1 046	883
2009		1 017	883
2010		1 135	883
Prévu 2011		1 022	883

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 1 924 K€ en 2011.

➤ Affectations du résultat et fixation du dividende 2011

Proposition de dividendes :

L'affectation du résultat la fixation et la mise en paiement du dividende 2011 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe du 3 avril 2012.

L'Assemblée générale constate un résultat net comptable de 13.620.591,29 € décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter cette somme comme suit :

- Réserves légales 8.787.387,33 €
- Réserves facultatives 2.929.129,11 €
- Rémunération de parts sociales 882.530,50 €
- Rémunérations des CCA de CA.S.A. 1.021.544,35 €

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de verser aux porteurs de parts sociales un intérêt de 882.530,50 € qui correspond à un intérêt de 3%.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée générale décide de verser aux porteurs de CCA un dividende de 1.021.544 ,35 €, qui correspond à un dividende de 0,1594 € par CCA.

6.17. VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR ECHEANCE CONTRACTUELLE

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

(en milliers d'euros)	31/12/2011					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	28 730					28 730
Actifs financiers à la juste valeur par résultat						-
Instruments dérivés de couverture				2 724		2 724
Actifs financiers disponibles à la vente				43 702	57 939	101 641
Prêts et créances sur les établissements de crédit	46 185	3 880	18 340	62 164		130 569
Prêts et créances sur la clientèle	113 071	107 637	474 163	591 257		1 286 128
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					2 298	2 298
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance						-
Total actifs financiers par échéance	187 986	111 517	492 503	699 847	60 237	1 552 090
Banques centrales						-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		14				14
Instruments dérivés de couverture	70	379	3 136	1 543		5 128
Dettes envers les établissements de crédit	284 187	237 980	195 369	68 357		785 893
Dettes envers la clientèle	500 398	3 596	91 333	7		595 334
Dettes représentées par un titre	2 500					2 500
Dettes subordonnées	284		14 000			14 284
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						-
Total passifs financiers par échéance	787 439	241 969	303 838	69 907	-	1 403 153

(en milliers d'euros)	31/12/2010					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	30 402					30 402
Actifs financiers à la juste valeur par résultat						-
Instruments dérivés de couverture	711	20		836		1 567
Actifs financiers disponibles à la vente	59	2 044			99 996	102 099
Prêts et créances sur les établissements de crédit	23 527	4 360	11 480	50 803		90 170
Prêts et créances sur la clientèle	107 772	133 767	431 597	524 791		1 197 927
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	24					24
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance						-
Total actifs financiers par échéance	162 495	140 191	443 077	576 430	99 996	1 422 189
Banques centrales						-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			38			38
Instruments dérivés de couverture	109	11	149	891		1 160
Dettes envers les établissements de crédit	158 303	333 571	183 815	62 645		738 334
Dettes envers la clientèle	493 366	5 417	22 313	4		521 100
Dettes représentées par un titre						-
Dettes subordonnées	136	2 000	13 919	208		16 263
(1)						-
Total passifs financiers par échéance	651 914	340 999	220 234	63 748	-	1 276 895

(1) L'écart de réévaluation jusque là affecté en "≤ 3 mois" a été réaffecté à la colonne "indéterminé"

7. AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS

7.1. DETAIL DES CHARGES DE PERSONNEL

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Salaires et traitements (1)	-24 448	-22 886
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-2 692	-2 446
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	-967	-951
Autres charges sociales	-8 405	-8 171
Intéressement et participation	-2 273	-2 345
Impôts et taxes sur rémunération	-562	-564
Total charges de personnel	-39 347	-37 363

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 69 K€ au 31 décembre 2011 contre 1 065 K€ au 31 décembre 2010.

Dont médailles du travail pour 30 K€ au 31 décembre 2011 contre 44 K€ au 31 décembre 2010.

7.2. EFFECTIF FIN DE PERIODE

Effectifs	31/12/2011	31/12/2010
France	517	506
Etranger		
Total	517	506

7.3. AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A COTISATIONS DEFINIES

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

(en milliers d'euros)		31/12/2011	31/12/2010
Variation dette actuarielle	Dettes actuarielle au 31/12/2010	11 553	10 610
	Ecart de change		0
	Coût des services rendus sur la période	819	961
	Coût financier	457	537
	Cotisations employés		0
	Modifications, réductions et liquidations de régime		0
	Variation de périmètre		0
	Prestations versées (obligatoire)	-470	-819
	(Gains) / pertes actuariels *	80	264
	Dettes actuarielle au 31/12/2011	12 439	11 553

(en milliers d'euros)		31/12/2011	31/12/2010
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus	819	961
	Coût financier	457	537
	Rendement attendu des actifs	-371	-348
	Amortissement du coût des services passés	18	19
	Gains / (pertes) actuariels net		0
	Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes		0
	Gains / (pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs		0
		Charge nette comptabilisée au compte de résultat	923

(en milliers d'euros)		31/12/2011	31/12/2010
Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	10 512	10 164
	Ecart de change		0
	Rendement attendu des actifs	371	348
	Gains / (pertes) actuariels	594	-241
	Cotisations payées par l'employeur	729	1 059
	Cotisations payées par les employés		0
	Modifications, réductions et liquidations de régime		0
	Variation de périmètre		0
	Prestations payées par le fonds	-470	-818
		Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	11 736

(en milliers d'euros)		31/12/2011	31/12/2010
Position nette	Dettes actuarielle fin de période	12 439	11 553
	Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus	-175	-192
	Impact de la limitation d'actifs		0
	Juste valeur des actifs fin de période	-11 735	-10 512
	Position nette (passif) / actif fin de période	529	849

Éléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global (Montants en millions d'Euros)		31/12/2011	31/12/2010
Ecart actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		-513	505
Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14)			0
Total des éléments reconnus immédiatement en SoRIE dans l'année		-513	505
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année		164	677

Information sur les actifs des régimes	31/12/2011	31/12/2010
Composition des actifs		
-% d'obligations	84,2%	83,6%
-% d'actions	9,0%	9,6%
-% autres actifs	6,8%	6,8%

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/2011	31/12/2010
Taux d'actualisation (1)	4,76%	3,75%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	3,56%	3,89%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement		
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	4,65%	4,82%
Taux d'évolution des coûts médicaux		
Autres (à détailler)		

(1) les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over

(2) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

7.5. AUTRES AVANTAGES SOCIAUX

Les provisions constituées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe au titre de ces engagements sociaux (médaille du travail) s'élèvent à 620 K€ à la fin de l'exercice 2011, contre 635 K€ à la fin de l'exercice 2010.

7.6. REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

Conformément au paragraphe relatif aux avantages au personnel, dans le chapitre « Principes et méthodes comptables, la rémunération de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, et des membres du comité de direction s'élève à 1 584 856,49 € sur l'exercice 2011.

8. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Engagements donnés	285 791	191 423
Engagements de financement	227 440	179 891
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	60 000	
. Engagements en faveur de la clientèle	167 440	179 891
Ouverture de crédits confirmés	74 279	82 891
- Ouverture de crédits documentaires	1 767	1 746
- Autres ouvertures de crédits confirmés	72 512	81 145
Autres engagements en faveur de la clientèle	93 161	97 000
Engagements de garantie	58 351	11 532
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	45 277	0
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	45 277	
. Engagements d'ordre de la clientèle	13 074	11 532
Cautions immobilières	76	55
Garanties financières	11 096	8 408
Autres garanties d'ordre de la clientèle	1 902	3 069
Engagements reçus	397 239	381 260
Engagements de financement	140 000	140 152
. Engagements reçus d'établissements de crédit	140 000	140 152
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	257 239	241 108
. Engagements reçus d'établissements de crédit	5 779	3 966
. Engagements reçus de la clientèle	251 460	237 142
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées		
Autres garanties reçues	251 460	237 142

Actifs donnés en garantie de passif

Au 31 décembre 2011, la Caisse régionale de Crédit Agricole de Guadeloupe n'a donné aucun actif en garantie de passif.

9. RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

La caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe n'a pas opéré, en 2011 comme en 2010 de reclassement hors de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » dans le cadre de l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008.

10. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

10.1. JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES AU COÛT

	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<i>(en milliers d'euros)</i>				
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	130 569	130 569	90 170	90 170
Prêts et créances sur la clientèle	1 286 128	1 286 038	1 197 927	1 197 915
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	N/A	N/A	N/A	N/A
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	785 893	785 893	738 334	738 334
Dettes envers la clientèle	585 334	585 334	521 100	521 100
Dettes représentées par un titre	2 500	2 500		
Dettes subordonnées	14 284	14 284	16 263	16 263

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2. INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES A LA JUSTE VALEUR

- **Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation**

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-			
Créances sur la clientèle	-			
Titres reçus en pension livrée	-			
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	-			
Actions et autres titres à revenu variable	-			
Instruments dérivés	-			
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	-			
Actions et autres titres à revenu variable	-			
Actifs financiers disponibles à la vente	101 641	-	101 641	-
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	43 702		43 702	
Actions et autres titres à revenu variable	57 939		57 939	
Créances disponibles à la vente	-			
Instruments dérivés de couverture	2 724		2 724	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	104 365	-	104 365	-

	Total 31/12/2010	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-			
Créances sur la clientèle	-			
Titres reçus en pension livrée	-			
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	-			
Actions et autres titres à revenu variable	-			
Instruments dérivés	-			
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	-			
Actions et autres titres à revenu variable	-			
Actifs financiers disponibles à la vente	102 099	-	102 099	-
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	45 902		45 902	
Actions et autres titres à revenu variable	56 197		56 197	
Créances disponibles à la vente	-			
Instruments dérivés de couverture	1 567		1 567	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	103 666	-	103 666	-

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	14	-	14	-
Titres vendus à découvert	-			
Titres donnés en pension livrée	-			
Dettes représentées par un titre	-			
Dettes envers les établissements de crédit	-			
Dettes envers la clientèle	-			
Instruments dérivés	14		14	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-			
Instruments dérivés de couverture	5 128		5 128	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	5 142	-	5 142	-

	Total 31/12/2010	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	38	-	38	-
Titres vendus à découvert	-			
Titres donnés en pension livrée	-			
Dettes représentées par un titre	-			
Dettes envers les établissements de crédit	-			
Dettes envers la clientèle	-			
Instruments dérivés	38		38	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-			
Instruments dérivés de couverture	1 160		1 160	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	1 198	-	1 198	-

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

11. ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Absence d'événements postérieurs à la clôture susceptibles de remettre en cause la continuité de l'exploitation.

12. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2011

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Implantation	Evolution du périmètre	Méthode au 31 décembre 2011	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
Établissements bancaires et financiers							
Caisse Régionale du Crédit Agricole	Guadeloupe	NON	GLOBALE	100%	100%	100%	100%
18 Caisses Locales (1)							
- Caisse locale MIQUEL	Guadeloupe	NON	GLOBALE	N/A	N/A	N/A	N/A
- Caisse locale POINTE A PITRE CENTRE	Guadeloupe	NON	GLOBALE	N/A	N/A	N/A	N/A
- Caisse locale ABYMES	Guadeloupe	NON	GLOBALE	N/A	N/A	N/A	N/A
- Caisse locale PETIT-BOURG	Guadeloupe	NON	GLOBALE	N/A	N/A	N/A	N/A
- Caisse locale NOLIVOS	Guadeloupe	NON	GLOBALE	N/A	N/A	N/A	N/A
- Caisse locale de CAPESTERRE	Guadeloupe	NON	GLOBALE	N/A	N/A	N/A	N/A
- Caisse locale TROIS-RIVIERES	Guadeloupe	NON	GLOBALE	N/A	N/A	N/A	N/A
- Caisse locale POINTE-NOIRE	Guadeloupe	NON	GLOBALE	N/A	N/A	N/A	N/A
- Caisse locale LAMENTIN	Guadeloupe	NON	GLOBALE	N/A	N/A	N/A	N/A
- Caisse locale MORNE A L'EAU	Guadeloupe	NON	GLOBALE	N/A	N/A	N/A	N/A
- Caisse locale PORT-LOUIS	Guadeloupe	NON	GLOBALE	N/A	N/A	N/A	N/A
- Caisse locale MOULE	Guadeloupe	NON	GLOBALE	N/A	N/A	N/A	N/A
- Caisse locale SAINT-FRANCOIS	Guadeloupe	NON	GLOBALE	N/A	N/A	N/A	N/A
- Caisse locale SAINTE-ANNE	Guadeloupe	NON	GLOBALE	N/A	N/A	N/A	N/A
- Caisse locale GOSIER	Guadeloupe	NON	GLOBALE	N/A	N/A	N/A	N/A
- Caisse locale GRAND-BOURG	Guadeloupe	NON	GLOBALE	N/A	N/A	N/A	N/A
- Caisse locale départementale Développement BASSE-TERRE	Guadeloupe	NON	GLOBALE	N/A	N/A	N/A	N/A
- Caisse locale départementale Développement GRANDE-TERRE	Guadeloupe	NON	GLOBALE	N/A	N/A	N/A	N/A

(1) Les caisses locales sont détenues à 100% par les sociétaires de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Guadeloupe